

option Travaux forestiers, spécialité travaux de sylviculture, spécialité travaux de bûcheronnage, spécialité conduite des machines forestières

RNCP5832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21042, 21043, 21044
Code(s) ROME	A1405, A1205, A1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 24 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENT HORTICOLE PRIVE ENSEIGNEMENT PROMOT	421432428 00017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORESTIER DE LA REGION P.A.C.A.	304199995 00016	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE DE LA DROME	182630012 00017	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE L'AUBE	191006873 00019	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU LOIRET	194500948 00048	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA HAUTE CORREZE	191900877 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	198810707 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX (SAVOIE) (EPLEFPA) - LEGTA DE CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX	197308133 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE DIGNE - CARMEJANE	190400564 00018	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE PAMIER (EPLEFPA)	190900225 00011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les compétences demandées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole spécialisé en Travaux forestiers, toutes spécialités confondues, sont :

1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes de travail et de respect de la sécurité et de l'environnement.
2. Il apprécie la qualité et le potentiel d'un peuplement dans la perspective de son exploitation immédiate ou future.
3. Il apprécie la rentabilité économique du chantier et de son activité.
4. Il réalise des travaux de préparation des chantiers en vue d'optimiser le résultat de son travail ou celui d'une équipe.
5. Il réalise des travaux spécialisés avec des objectifs de qualité et de rendement.
6. Il réalise des travaux occasionnels ou en complément de son activité principale, seul ou en équipe.
7. Il entretient le matériel et effectue les petites réparations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités professionnelles :

UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt

UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière

UCP6 : Effectuer les travaux de régénération forestière OU Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Utiliser un débusqueur

UCP7 : Réaliser les opérations d'entretien d'un jeune peuplement OU Réaliser l'abattage d'arbres dans le respect des règles de sécurité OU Utiliser un porteur forestier

UCP8 : Utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture OU Effectuer les travaux de façonnage dans le respect des consignes et des règles de sécurité OU Réaliser l'entretien courant de machines forestières

Blocs de compétences

RNCP5832BC01 — UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information
- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations ou problèmes de la vie professionnelle
- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale

RNCP5832BC02 — UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect
- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits
- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle
- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial

RNCP5832BC03 — UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine

RNCP5832BC04 — UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'arbre et à son milieu
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à la production forestière

RNCP5832BC05 — UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et installations utilisés dans les exploitations forestières
- Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels utilisés dans les exploitations forestières

RNCP5832BC06 — UCP6 : Effectuer les travaux de régénération forestière OU Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Utiliser un débusqueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de sylviculture.

Il vise à :

- Préparer la mise en place d'un peuplement
- Mettre en place un peuplement
- Protéger un peuplement

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de bûcheronnage.

Il vise à :

- Réaliser les réglages usuels de la tronçonneuse en situation de travail
- Utiliser la tronçonneuse en sécurité
- Effectuer l'entretien courant de la tronçonneuse en atelier

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en conduite de machines forestières.

Il vise à :

- Organiser le chantier
- Manoeuvrer le débusqueur dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement

RNCP5832BC07 — UCP7 : Réaliser les opérations d'entretien de jeunes peuplements OU Réaliser l'abattage d'arbres dans le respect des règles de sécurité OU Utiliser un porteur forestier

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de sylviculture.

Il vise à :

- Réaliser le dégagement d'un peuplement
- Accomplir le dépressage d'un jeune peuplement
- Effectuer les premières éclaircies

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de bûcheronnage.

Il vise à :

- Préparer l'abattage
- Mettre en oeuvre l'abattage

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en conduite de machines forestières.

Il vise à :

- Organiser le chantier
- Manoeuvrer le porteur dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement

RNCP5832BC08 — UCP8 : Utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture OU Effectuer les travaux de façonnage dans le respect des consignes et des règles de sécurité OU Réaliser l'entretien courant de machines forestières

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de sylviculture.

Il vise à :

- Utiliser la tronçonneuse
- Réaliser le débroussaillage mécanique
- Utiliser des outils manuels de taille du bois
- Effectuer l'entretien courant de petits matériels

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de bûcheronnage.

Il vise à :

- Effectuer le façonnage en fonction de la destination des produits
- Ordonner les produits du façonnage

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en conduite de machines forestières.

Il vise à :

- Réaliser l'entretien périodique d'un automoteur

- Réaliser des travaux courants sur le matériel attelé

RNCP5832BC09 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP5832BC10 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activités :

L'ouvrier en travaux de conduite et d'entretien des engins agricoles exerce son activité dans :

- des entreprises de travaux forestiers (travaux de sylviculture, de bûcheronnage et de débardage...) qui réalisent des prestations de service pour le compte d'autrui
- des exploitations forestières qui ont des activités de négoce (achat et vente de bois sur pied ou façonnés) et une activité technique (bûcheronnage, débardage)
- des entreprises ou organismes dont les activités sont diverses : propriétaires forestiers, industries papetières, scieurs, coopératives forestières, Office National des Forêts, pépinières forestières...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Appellations ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) :

- les personnels de l'agriculture et de la pêche
- sylviculteur/sylvicultrice
- bûcheron/bûcheronne
- les personnels du transport et de la logistique
- conducteur/conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière

Autres appellations :

- ouvrier sylviculteur, opérateur polyvalent de sylviculture, ouvrier forestier élagueur, agent technique forestier, ouvrier de pépinière sylvicole...
- ouvrier d'exploitation forestière, bûcheron manuel, abatteur...
- conducteur d'engins forestiers, conducteur de machines d'exploitation forestière, débardeur, conducteur de skidder...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Modérée (3/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 581 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	91 662
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	92 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 193 €
Selon la branche	4 330 € – 12 893 €
Prise en charge	Branches concernées
8 193 €	Valeur par défaut · 207 branches
12 893 €	CPNE de l'agriculture, CPNE des scieries agricoles et des exploitations forestières
4 330 €	CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés
9 450 €	CPNEF inter-secteurs papier carton
7 238 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2405

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40796, RNCP39064

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5832/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	85
Parcours menés à terme	84
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	172
Montant total engagé	91 015 €
Coût moyen par dossier	529 €
Durée moyenne	25 h
Période	02/2020 – 12/2024
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	1 %
Entreprise	1 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.